

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2023-3 Adoption du compte administratif 2022 de la Commune

Convocation du 31/03/2023

Séance du 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

Absents excusés : KUTTEN Michel (pouvoir à LORENTE) – MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie (pouvoir à PALOMARES)

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M Gerard FERRE, 1^{er} adjoint au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M Michel FARENC, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M Gerard FERRE, 1^{er} adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	1 342 943,20 €
Dépenses de fonctionnement 2022	920 896,92 €
Résultat de l'exercice	422 046,28 €
Résultat antérieur reporté (002)	591 182,90 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	1 013 229,18 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230404-DCM_2023_3-BF

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2022	1 207 493,25 €
Dépenses d'investissement 2022	696 688,40 €
Résultat de l'exercice	510 804,85 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 431 681,09 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	79 123,76 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	385 930,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	247 500,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	217 553,76 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	1 230 782,94 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	1 092 352,94 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés
(11 pour – 2 abstentions VIGOUROUS PALOMARES)
(Le Maire n'a pas pris part au vote)**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 05/04/2023
Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 05/04/2023



Gérard FERRE
Maire adjoint
Président de séance

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 034-213402241-20230404-DCM_2023_3-BF